KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

7, rue Lechaud, Bourdon
Port au Prince
Haïti

Banque de la République d'Haïti

Rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 30 septembre 2019
Banque de la République d'Haïti
BP 1570 - Port au Prince - Haïti
Ce rapport contient 47 pages

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

7, rue Lechaud, Bourdon
Port au Prince
Haïti

Banque de la République d'Haïti

Siège social : BP 1570 - Port au Prince - Haïti
Capital social : 50 000 000 Gourdes

Rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 30 septembre 2019

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (Banque Centrale), au 30 septembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Gouverneur le 9 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

A notre avis, les états financiers ci-joints, comprenant un bilan, un compte de résultats, un état de variation des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes annexes pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et tel que précisé dans les notes des états financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation;

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense et Port au Prince, le 9 avril 2020

KPMG S.A.

Valéry Foussé
Associé

Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables

Mireille Mérové-Pierre
Managing Partner

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans
30 septembre 2019 et 2018
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2019	2018
ACTIF				
Avoirs en or	**4**	**G**	**8,068,473**	4,836,377
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	**5**		**6,128,311**	5,469,512
Avoirs en monnaies étrangères	**6**		**184,579,948**	137,339,379
Participation dans les organismes internationaux	**7**		**6,457,011**	4,768,495
Placements locaux	**8**		**275,000**	275,000
Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités	**9**		**113,183,651**	93,036,149
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	**10**		**4,161,715**	3,988,018
Prêts et avances aux institutions financières	**11**		**15,349,647**	11,571,311
Immobilisations, net	**12**		**5,988,142**	5,600,829
Autres actifs	**13**		**7,599,841**	7,959,333
TOTAL DE L'ACTIF			**351,791,739**	274,844,403
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Billets et monnaies en circulation	**14**		**66,530,451**	52,335,929
Comptes d'engagements	**15**		**184,919,988**	159,385,006
Engagements envers le FMI	**16**		**17,434,417**	14,116,037
Utilisation de droits de tirages garantis par les placements	**18**		**6,553,051**	6,312,369
Contributions et engagements de l'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers	**17**		**7,953,199**	5,970,842
Autres passifs	**19**		**41,293,461**	33,849,680
TOTAL DU PASSIF			**324,684,567**	271,969,863
Capital et réserves			**27,107,172**	2,874,540
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**G**	**351,791,739**	274,844,403

Les notes aux états financiers font partie du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2019	2018
REVENUS D'INTÉRÊTS				
Placements à l'étranger		**G**	**6,350,559**	4,753,894
Placements, prêts et avances à l'État Haïtien			**1,664,919**	1,262,942
Prêts au personnel et institutions financières			**463,329**	408,277
Autres			**51,146**	21,606
	23		**8,529,953**	6,446,719
FRAIS D'INTÉRÊTS				
Obligations BRH			**1,296,823**	289,574
Bons BRH			**983,164**	1,664,491
Emprunts étrangers			**230,272**	14,403
Autres			**243,773**	55,115
	23		**2,754,032**	2,023,583
REVENUS NET D'INTÉRÊTS			**5,775,921**	4,423,136
Résultat sur portefeuille de valeurs mobilières				
Gains sur ventes des valeurs mobilières			**635,158**	382,917
Dividendes			**16,484**	8,725
Pertes sur ventes des valeurs mobilières			-	(101,845)
			651,642	289,797
PRODUIT NET BANCAIRE			**6,427,563**	4,712,933
Commissions et autres			**436,347**	1,218,849
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL			**6,863,910**	5,931,782
CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALES				
Rémunérations et charges sociales	**24**		**4,622,263**	3,804,537
Dépenses administratives			**989,054**	941,498
Entretien de la circulation fiduciaire			**360,647**	272,111
Dotations aux amortissements			**360,407**	348,939
Dépenses relatives à la gestion des actifs			**179,360**	260,493
Dons			**75,077**	73,144
Dotation pour mauvaises créances			**18,133**	32,915
Autres dépenses			**3,156**	27,815
			6,608,097	5,761,452
REVENUS NETS DE L'EXERCICE		**G**	**255,813**	170,330

Les notes aux états financiers font partie du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
État de variation des capitaux propres
Exercice terminé le 30 septembre 2018
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

			RÉSERVES								
		Capital (note 22)	Réserves spéciales	Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or	Réserve réévaluation de change	Réserve pour plus values latentes sur portefeuille de placements (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves	Total capitaux propres
Solde au 1er octobre 2017	**G**	**50,000**	**(11,223,515)**	**74,454**	**410,033**	**15,230,760**	**(662,159)**	**719,004**	**244,650**	**900,745**	**5,743,972**
Résultat net de l'exercice	-	-	170,330	-	-	-	-	-	-	-	170,330
Dividendes à payer à l'État		-	(31,567)	-	-	-	-	-	-	-	(31,567)
Virement à la réserve légale		-	(12,627)	12,627	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de change		-	-	-	-	4,590,777	-	-	-	-	4,590,777
Autres éléments du résultat global											
Gain/(Perte) résultat de l'évaluation de l'or et des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-	164,179	-	(7,807,083)	-	-	-	(7,642,904)
Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	43,932		43,932
Solde au 30 septembre 2018	**G**	**50,000**	**(11,097,379)**	**87,081**	**574,212**	**19,821,537**	**(8,469,242)**	**719,004**	**244,650**	**944,677**	**2,874,540**

Les notes aux états financiers font partie du présent état

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

État de variation des capitaux propres
Exercice terminé le 30 septembre 2019
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

					RÉSERVES						
		Capital (note 22)	Réserves spéciales	Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or	Réserve réévaluation de change	Réserve pour plus values latentes sur portefeuille de placements (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves	Total capitaux propres
Solde au 30 septembre 2018	**G**	**50,000**	**(11,097,379)**	**87,081**	**574,212**	**19,821,537**	**(8,469,242)**	**719,004**	**244,650**	**944,677**	**2,874,540**
Résultat net de l'exercice	-	-	255,813	-	-	-	-	-	-	-	255,813
Dividendes à payer à l'État		-	(42,583)	-	-	-	-	-	-	-	(42,583)
Virement à la réserve légale		-	(25,581)	25,581	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de change		-	-	-	-	12,413,069	-	-	-	-	12,413,069
Autres éléments du résultat global											
Gain/(Perte) résultat de l'évaluation de l'or et des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-	3,232,097	-	9,292,777	-	-	-	12,524,874
Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies		-	-	-	-	-	-	-	(1,004,613)	86,072	(918,541)
Solde au 30 septembre 2019	**G**	**50,000**	**(10,909,730)**	**112,662**	**3,806,309**	**32,234,606**	**823,535**	**719,004**	**(759,963)**	**1,030,749**	**27,107,172**

Les notes aux états financiers font partie du présent état

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Revenu net de l'exercice		**G**	**255,812**	170,330
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice				
aux liquidités résultant des activités d'exploitation:				
Dotation aux amortissements net, des régularisations	**12**		**360,407**	354,709
Provision pour perte de valeur sur prêts			**18,133**	32,364
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux			**(6,541,683)**	(2,236,392)
Changements dans les éléments d'actif et de passif				
résultant des activités d'exploitation:				
Augmentation des prêts et avances, net			**(24,639,586)**	(29,438,990)
Billets et monnaie en circulation	**14**		**14,194,522**	8,902,778
Engagements en devises	**15**		**19,767,639**	5,322,991
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	**17**		**9,538,625**	3,015,898
Engagements envers les banques			**(3,610,382)**	15,514,166
Dépôts du Gouvernement Central	**9**		**7,980,578**	1,589,900
Engagements envers les autres institutions			**403,187**	(415,636)
Changements dans les autres éléments d'actifs, de passif et de réserves			**29,010,708**	17,297,150
Liquidités provenant dans des activités d'exploitation			**46,737,960**	20,109,268
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Augmentation des placements étrangers	**6, 7**		**(44,921,758)**	(18,555,366)
Diminution (augmentation) des placements locaux	**8**		**1,250,328**	(4,239,882)
Acquisitions d'immobilisations	**12**		**(668,315)**	(604,444)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement			**(44,339,745)**	(23,399,692)
Augmentation (diminution) nette des liquidités			**2,398,215**	(3,290,424)
Liquidités au début de l'exercice			**8,759,646**	12,050,071
Liquidités à la fin de l'exercice	**6**	**G**	**11,157,861**	8,759,647

Les notes aux états financiers font parties du présent état.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux états financiers
30 septembre 2019

ORGANISATION

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'État Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifiée en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'État Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaies reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'organisation de la Banque Centrale n'a pas connu de changement significatif au cours de l'exercice écoulé.

1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2019

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice.

Les opérations sont comptabilisées et présentées selon les règles et méthodes comptables définies par le plan comptable adopté par la BRH par référence à la loi organique et aux principes généralement admis pour la comptabilisation des opérations de Banque, adaptés aux spécificités de ses opérations de Banque Centrale, tels que décrits ci-après.

1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

1.1 Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2019 (suite)

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de l'or et l'argent monétaires qui sont évalués selon les modalités décrites ci-dessous.

La monnaie fonctionnelle et de présentation est la gourde, monnaie nationale Haïtienne. Les états financiers et leurs notes annexes sont présentés en milliers de Gourdes.

1.2 Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

1.3 Principes et méthodes d'évaluation

Les principales méthodes comptables de la Banque Centrale sont résumées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Liquidités

Les liquidités comprennent les valeurs d'encaisse en monnaies étrangères et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût en devise converti en gourdes au taux de clôture.

b) Avoirs en or

Les avoirs en or sont suivis sur la base de leur prix de revient en Gourdes à la date d'acquisition.

Le stock d'or monétaire est évalué en date de clôture comptable en fonction des cours de l'once sur la place de Londres. Les écarts de réévaluation positifs qui en résultent sont comptabilisés dans un compte d'écart de réévaluation présenté au sein des capitaux propres.

En cas de moins-value latente par rapport au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des avoirs en or est comptabilisée par la contrepartie du compte de résultat.

L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères

Les avoirs et engagements en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au cours de clôture de l'exercice pour les opérations de bilan et au cours du jour de la transaction pour les opérations de résultat. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans un compte de réserve «Réserve de réévaluation de change» au sein des capitaux propres, conformément à l'article 56 de la loi organique.

Les cours retenus à la clôture de l'exercice sont indiqués ci-après.

(En gourdes haïtiennes)	2019	2018
Dollar des États-Unis (USD)	**93.3162**	69.9774
Euro (EUR)	**101.7053**	81.2018
Droit de Tirage Spécial (DTS)	**127.21853**	97.6362
Once d'or	**138,602.55**	83,080.67

d) Placements en devises étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille *(gestion déléguée)*. Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements financiers sont placés dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte «Réserve de plus-value non réalisée sur portefeuille» jusqu'à la cession ou l'échéance des titres. Les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat à leur date de réalisation.

Les actifs financiers *(créances et titres du portefeuille)* pour lesquels il existe des indications objectives de perte de valeur sont réévalués à la valeur recouvrable nette. Le montant de la perte de valeur est constaté par une dépréciation en diminution de la valeur comptable, par la contrepartie du compte de résultat.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût historique. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés selon le taux d'intérêt contractuel.

f) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuellement constatées par dépréciation. Les terrains ne sont pas amortissables.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire à partir de la date de mise en service sur la base des durées d'usage suivantes:

Immobilisations	Durées d'usage (en mois)
Terrains	non amortissable
Constructions	240
Matériel et mobilier du bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciels informatiques	12
Matériel roulant	48
Équipements	60
Installations	60
Aménagements, extensions, agrandissements	60

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles de la banque ont subi des dommages importants. Les pertes correspondantes ont été évaluées et enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

Il peut être procédé de façon exceptionnelle à des réévaluations d'actifs. Ces réévaluations sont alors effectuées sur la base de travaux d'expertise réalisés par des experts indépendants. Les écarts de réévaluation ainsi constatés sont imputés aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront dé-comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

La dernière réévaluation a eu lieu en septembre 2010 à la suite du séisme.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont évalués au coût.

h) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaies figurant au passif du bilan de la BRH correspond à la valeur faciale des billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est le correspondant bancaire de l'État Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenues par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrits dans les livres de la BRH.

Les différences de change résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'État Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés, ainsi que les facilités élargies de crédit auprès de cette institution.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'État et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales *(avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI)*.

Les tirages effectués par l'État auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment de rembourser au FMI ou de réévaluer les engagements FMI, les différences entre les montants versés à l'état et la dette vis-à-vis du FMI sont portés directement au compte «Avance Différence de change FMI».

Les avoirs du FMI en monnaie nationale *(comptes FMI n°1, FMI n°2 et FMI compte titres)* font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte «Différence de change FMI».

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI (suite)

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte «Différence de change FMI».

j) Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'État Haïtien est enregistré au bilan dans le compte «Réserves de réévaluation de change».

k) Fonds de retraite

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme le taux d'accumulation, l'âge, les années de service et la rémunération moyenne. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la dernière rémunération ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels ainsi que les différences entre les rendements attendus et réalisés des actifs sont immédiatement comptabilisées par capitaux propres de l'exercice où ils surviennent. Lorsque les avantages du plan sont modifiés ou lorsque le plan est réduit, le changement résultant dans les prestations liées aux services passés, ou le gain ou la perte dû à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique «autres montants à payer» au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Fonds de retraite (suite)

La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite post emploi est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié ainsi que d'autres variables qui doivent être utilisés pour déterminer la juste valeur des obligations de retraite post emploi futures estimées. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base des rendements des marchés à la fin de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité, et les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement de la Banque.

l) Provisions

Une provision est établie au bilan lorsque la Banque a une obligation légale résultant d'évènements passés, qu'il est probable que des ressources économiques seront utilisées pour solder cette obligation, et qu'une estimation vraisemblable du montant de l'obligation peut être établie.

m) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif, incluant les provisions, sont évalués au coût.

n) Frais d'impression des billets et de pièces de monnaie

Les frais d'impression des billets sont enregistrés à la dépense au moment de la mise en circulation. Les coûts des stocks de billets non encore mis en circulation sont inscrits aux autres actifs pour leur prix de revient.

Les frais de fabrication des pièces de monnaie sont amortis sur une base linéaire sur une durée de 20 ans.

o) Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

p) Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante : 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

3) GESTION DES RISQUES

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidité, de crédit et de marché incluant les risques de taux d'intérêts et de change.

Le risque de liquidité surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en espèces ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de la liquidité sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

La BRH comme toute Banque Centrale n'a pas de risques financiers réels en relation avec ses obligations en monnaie locale. Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidité vu qu'elle n'a généralement pas de dettes importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers :

- ✓ Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances étrangères du gouvernement.
- ✓ Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

B) RISQUE DE CRÉDIT

b1- Placements

Le risque de crédit relatif aux placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- ✓ Investir dans des titres de créances négociables bien côtés, facilement disponibles et à risques faibles
- ✓ Fixer des critères de maturité maximale
- ✓ Diversifier le portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de titre ou par émetteur.

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

3) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

b2- Crédit

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie par les crédits au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses crédits à l'État et aux entités gouvernementales.

b3- Autres éléments d'actif

La Banque considère comme faible le risque de crédit sur les autres actifs financiers.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est celui que des changements de prix résultant des variations de taux de change ou de taux d'intérêts affecteraient les résultats de la Banque ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La gestion des risques de marché vise à contrôler l'exposition aux risques de marché dans une limite acceptable tout en optimisant le rendement financier.

c1- Risque de taux d'intérêts

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédits au Gouvernement et aux institutions financières dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

La BRH demeure toutefois sensible au risque de taux d'intérêts au titre de son portefeuille de placements obligataires à l'étranger.

c2- Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations des taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation aux capitaux propres.

4) AVOIRS EN OR

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur telle que publiée au Commodity Exchange Inc. aux 30 septembre 2019 et 2018.

Ces stocks d'or détenus par la BRH et confiés à des tiers sont évalués comme suit :

30 septembre 2019

	En onces		Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la Fédéral Réserve Bank	1,307.53	G	7,465	**181,227**	173,762
Or en dépôt chez Scotiabank	56,905.49		4,254,700	**7,887,246**	3,632,546
Total	58,213.02	G	4,262,165	**8,068,473**	3,806,308

30 septembre 2018

	En onces		Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la Fédéral Réserve Bank	1,307.53	G	7,465	**108,631**	101,166
Or en dépôt chez Scotiabank	56,905.49		4,254,700	**4,727,746**	473,046
Total	58,213.02	G	4,262,165	**4,836,377**	574,212

L'augmentation du solde par rapport à l'exercice précédent résulte de l'appréciation de l'once d'or qui est passé de G 83,080.61 au 30 septembre 2018 à G 138,602.55 au 30 septembre 2019.

Ces réserves ne portent pas intérêts. Les cours de l'or en vigueur au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018 étaient respectivement de: USD 1,485.30 et USD 1,187.25 par once d'or.

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

La rubrique «Avoirs sur le Fonds Monétaire International» comprend la position de réserve et les avoirs en DTS de la République d'Haïti et se décompose comme suit :

	30/09/2019		30/09/2018		Variation
	En DTS	En milliers de gourdes	En DTS	En milliers de gourdes	En milliers de gourdes
Position de réserve	**20,543,047**	**2,613,456**	20,543,047	2,005,746	607,710
Avoirs en droits de tirage spéciaux	**27,628,479**	**3,514,855**	35,476,239	3,463,766	51,089
Total	**48,171,526**	**6,128,311**	**56,019,286**	**5,469,512**	**658,799**

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)

Les opérations de l'État Haïtien avec le FMI sont régies par l'article VIII des statuts du FMI. Les souscriptions des pays membres constituent la base des ressources du Fonds. À chaque pays est assigné une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont constituées en devises par les états membres à concurrence de 25% et, en monnaie nationale, à concurrence de 75%. La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

Position de réserve

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/9/2019		30/9/2018		Variation
	En DTS	**En milliers de Gourdes**	**En DTS**	**En milliers de Gourdes**	**En milliers de Gourdes**
Quote-part FMI	**163,800,000**	**20,838,396**	163,800,000	15,992,814	4,845,582
FMI, Compte no. 1	**(36,290,445)**	**(4,616,818)**	(36,290,445)	(3,543,262)	(1,073,556)
FMI, compte titres	**(106,966,508)**	**(13,608,122)**	(106,966,508)	(10,443,806)	(3,164,316)
Total	**20,543,047**	**2,613,456**	20,543,047	2,005,746	607,710

La quote-part est restée stable en l'absence de décision d'augmentation par le Conseil d'Administration du FMI. La position de réserve en DTS est demeurée stable. La variation constatée est due exclusivement à l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G 97.6362 au 30 septembre 2018 à G 127.2188 au 30 septembre 2019.

Les comptes FMI no. 1 et le compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'État Haïtien. En qualité de dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds **(note 16).**

Au 30 septembre 2019, le compte FMI no. 1 et le compte de titres présentent respectivement des soldes créditeurs de G 4,617 millions et G 13,608 millions. En l'absence d'évolution des soldes en DTS de ces comptes, leur variation résulte exclusivement de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G 97.636 au 30 septembre 2018 à G 127.218 au 30 septembre 2019.

AVOIR EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI). Au cours des exercices 2019 et 2018, le Fonds Monétaire International (FMI) n'a accordé aucune allocation additionnelle de droits de tirages spéciaux à Haïti. Le solde des disponibilités de 27,628 milliers de DTS en 2019 et 35,477 milliers de DTS en 2018, représente le net des intérêts perçus et des commissions et autres charges de l'État Haïtien envers le FMI.

L'engagement de l'État Haïtien en contrepartie des disponibilités est reflété au poste Contributions et Engagements envers les organismes financiers internationaux, conformément aux dispositions préconisées par le Fonds Monétaire International. L'allocation accordée antérieurement est comptabilisée aux réserves spéciales.

5) AVOIRS SUR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)

Le solde des disponibilités en DTS a ainsi évolué:

	2019		2018	
(**En milliers de gourdes et de DTS)**	**DTS**	**Gourdes**	**DTS**	**Gourdes**
Solde au début de l'exercice	**35,477**	**3,463,766**	42,366	3,753,587
Intérêts perçus	**396**	**45,021**	311	29,119
Effet de réévaluation	**-**	**989,982**	-	366,658
Commissions payées, net	**(8,245)**	**(983,915)**	(7,200)	(685,598
Solde à la fin de l'exercice	**27,628**	**3,514,854**	**35,477**	**3,463,766**

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'État Haïtien.

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)		**30/09/2019**	**30/09/2018**	**Variation**
Liquidités:				
Billets, pièces de monnaie et chèques	**G**	**3,514,880**	5,272,102	(1,757,222)
Avoirs dans les banques non résidentes		**7,642,672**	3,466,614	4,176,058
Remises en transit en devises sur le pays		-	19,972	(19,972)
Valeurs en transit sur l'étranger		**309**	959	(650)
		11,157,861	8,759,647	2,398,214
Collatéral **(a)**		**3,105,459**	1,982,381	1,123,078
Placements en devises étrangères		**170,316,628**	126,597,351	43,719,277
Total	**G**	**184,579,948**	137,339,379	47,240,569

(a) Ce montant domicilié à Citibank est donné en couverture des engagements de l'état garantis par la BRH **(note 16)**.

Billets, pièces de monnaie et chèques en USD

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devises, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien.

(En milliers de gourdes)		**30/09/2019**	**30/09/2018**	**Variation**
Billets devises caveau	**G**	**2,830,467**	4,245,039	(1,414,572)
Billets devises non triés		**244,158**	326,978	(82,820)
Billets devises guichets		**29,490**	20,700	8,790
Pièces devises caveau		**564**	423	141
Sous-total sièges		**3,104,679**	4,593,140	(1,488,461)
Billets devises Cap Haïtien		**410,201**	678,962	(268,761)
Total	**G**	**3,514,880**	5,272,102	1,757,222

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)

Avoirs dans les banques non résidentes

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue en dollars américains et en euros.

	30/09/2019		30/09/2018	
	En devises	En milliers de gourdes	En devises	En milliers de gourdes
Banques				
Correspondants USD				
Citibank NY	**56,084,044**	**5,233,550**	8,908,450	623,390
Federal Reserve Bank	**21,351,033**	**1,992,397**	31,357,930	2,194,346
Crow agents bank limited	**535,359**	**49,958**	-	-
Citibank-collatéral	**307,333**	**28,679**	307,300	21,504
Citibank IDA	**12,361**	**1,153**	12,361	865
Bladex	**176,783**	**16,497**	132	9
Bladex collatéral	**487,188**	**45,463**	486,610	34,053
Sous-total	**78,954,101**	**7,367,697**	41,072,783	2,874,167
Correspondant EUR				
Banque de France	**2,703,649**	**274,975**	7,295,986	592,447
Total	**81,657,750**	**7,642,672**	48,368,769	3,466,614

Les dépôts à vue en dollars sont rémunérés à des taux moyens de rendement de 1.29% et 0.9176% en 2019 et 2018, respectivement.

Le compte Citibank collatéral enregistre des dépôts de garantie constitués auprès de la Citibank New York en couverture d'une lettre de crédit sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances.

Placements en devises étrangères

Les placements en devises étrangères sont constitués par un portefeuille de liquidités, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Le portefeuille de la BRH en dollars américains est composé de liquidités et d'actifs financiers disponibles à la vente *(Bons du Trésor, Bons émis par les agences fédérales américaines, Obligations municipales et titres de sociétés)*.

Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur *(valeur de marché)* par capitaux propres, les réévaluations de juste valeur au regard du prix de revient *(plus et moins-values latentes)* étant comptabilisées via un compte de réserve en attendant leur réalisation effective lors de la vente ou de l'échéance.

6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)

Au **30 septembre 2019**, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en milliers d'USD):

Placements		**Coût**	**Juste valeur**	**Intérêts courus**	**Total**
Liquidités	**K$**	11,938	11,938	-	**11,938**
Money market		-	-	-	**-**
Obligations gouvernementales	**K$**	652,598	658,174	2,822	**660,996**
Obligations municipales	**K$**	71,959	72,506	748	**73,254**
Obligations de sociétés	**K$**	1,021,274	1,027,435	11,152	**1,038,587**
Assets-backed securities	**K$**	2,291	2,274	-	**2,274**
Actions	**K$**	41,548	38,107	-	**38,107**
Total	**K$**	1,801,608	1,810,434	14,722	**1,825,156**
Équivalent en gourdes	**G**	**168,119,212**	**168,942,893**	**1,373,735**	**170,316,628**

À concurrence des encours des tirages effectués sur une ligne de crédit approuvée au 30 septembre 2019, une partie du portefeuille sert à garantir ces encours auprès du gestionnaire dépositaire **(note 18)**.

Au 30 septembre 2018, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en milliers d'USD):

Placements		**Coût**	**Juste valeur**	**Intérêts courus**	**Total**
Liquidités	**K$**		11,099	-	**11,099**
Money market	**K$**	200	200	-	**200**
Obligations gouvernementales	**K$**	478,586	445,494	4,016	**449,510**
Obligations municipales	**K$**	79,281	77,162	1,011	**78,173**
Obligations de sociétés	**K$**	1,297,421	1,210,622	13,756	**1,224,378**
Assets-backed securities	**K$**	4,591	4,454	5	**4,459**
Actions	**K$**	40,359	40,822	-	**40,822**
Fonds négociés en bourse (ETF)	**K$**	822	478	-	**478**
Total	**K$**	**1,901,260**	**1,790,331**	**18,788**	**1,809,119**
Équivalent en gourdes	**G**	**132,975,277**	**125,282,734**	**1,314,642**	**126,597,376**

À concurrence des encours des tirages effectués sur une ligne de crédit approuvée au 30 septembre 2018, une partie du portefeuille sert à garantir ces encours auprès du gestionnaire dépositaire **(note 18)**.

7) PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS DANS LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

La participation de l'État Haïtien au FMI est de 163.800.000 DTS **(note 5)** au 30 septembre 2019 *(situation inchangée depuis le 30 septembre 2016)*.

Cette participation, au même titre que les participations suivantes de l'État dans les organismes internationaux, est portée par la Banque Centrale :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	G	**4,649,343**	3,486,522	1,162,821
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		**723,948**	542,885	181,063
Banque Caribéenne de Développement (BCD)		**469,780**	352,286	117,494
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		**391,145**	219,729	171,416
Association Internationale de Développement (IDA)		**102,949**	77,201	25,748
Société Internationale de Financement (IFC)		**76,706**	57,521	19,185
Fonds Multilatéral d'Investissement		**27,995**	20,993	7,002
Agence de Garantie des investissements multilatéraux (MIGA)		**15,145**	11,358	3,787
Total	**G**	**6,457,011**	4,768,495	1,688,516

Ces participations sont souscrites en devises ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

8) PLACEMENTS LOCAUX

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Placements en titres/ obligations dans les institutions financières	G	**275,000**	275,000	-

Avances BNC

Les placements à la BNC sont des obligations subordonnées émises en date du 30 septembre 2010 sur une période de 20 ans au taux d'intérêts de 1% l'an selon le protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la (BNC) et la (BRH). Les intérêts à recevoir comptabilisés aux autres actifs totalisent G 24,973 et G 22,223 au 30 septembre 2019 et 2018.

9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'État Haïtien et les intérêts à recevoir. Le solde se compose comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Avances à consolider **(a)**	**G**	**104,283,220**	86,189,176	18,094,044
Avance au Trésor Public/FMI		**2,803,302**	2,803,302	-
Obligation Post Sandy **(b)**		-	573,750	(573,750)
Avances différences de change FMI **(c)**		**6,066,801**	3,447,179	2,619,622
Fonds de garantie BRH **(d)**		**30,328**	22,742	7,586
Total	**G**	**113,183,651**	93,036,149	20,147,502

a) Avances à consolider

Ce montant correspond aux créances de la BRH sur l'État Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Économie et des Finances et la BRH en date du 11 mars 2020.

(En milliers de gourdes)		2019	2018
Description			
Avances à consolider	**G**	**86,189,176**	60,426,638
Intérêts à recevoir Gouvernement Central **(i)**		**1,449,846**	1,099,847
Comptes à recevoir Gouvernement Central		**154**	154
Compte Central du Trésor **(ii)**		**16,644,044**	24,662,537
Total	**G**	**104,283,220**	86,189,176

i) Intérêts à recevoir Gouvernement Central

Dans le cadre du Protocole, l'État s'est engagé à payer des intérêts de 8% capitalisés mais non productifs d'intérêts sur 20 milliards de gourdes et à payer des intérêts de 0.5% capitalisés mais non productifs d'intérêts sur le solde restant dû soit 84.3 milliards de Gourdes. Un différé de remboursement du capital et des intérêts d'une durée de 10 ans a été concédé. Il sera suivi d'une période d'amortissement de 40 ans.

9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)

ii) Compte Central du trésor

Ce poste s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Déficit cumulé au 30/9/N-1	**G**	**30,510,935**	5,848,397	24,662,538
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public		**131,334,672**	120,601,140	10,733,532
Recettes publiques		**(114,690,628)**	(95,938,602)	(18,752,026)
Fonds de financement (déficit) du trésor public	**G**	**47,154,979**	30,510,935	16,644,044

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque a pour objet «d'exercer toutes les activités de Banquier de l'État, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit».

À cet effet, les recettes douanières, les recettes internes *(recettes perçues par la Direction Générale des Impôts)* et les recettes diverses *(frais payés à l'immigration pour les passeports, frais de visa, permis de séjour)* sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'État Haïtien au niveau de l'Administration Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'État sont effectuées par la BRH sur ordre de l'État.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'État.

Une consolidation des créances de la BRH sur l'État Haïtien a eu lieu en date du 11 mars 2020 au titre des encours constatés au 30 septembre 2019. Cette consolidation de G 104,283 millions porte sur les avances à consolider au 30 septembre 2019, sur les déficits cumulés du Trésor et sur les arriérés d'intérêts sur avances à consolider.

9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)

b) Obligations du Trésor Haïtien (Post Sandy)

Le 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Économie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH acceptait de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de G 2,868 millions de gourdes. Ces obligations étaient dématérialisées et au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7% l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

Ces obligations ont été émises par l'État Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égal montant ont été souscrites par les banques commerciales.

Les obligations ont été repayées intégralement au 30 septembre 2019.

c) Avances différence de change FMI

Ce poste est constitué des écarts de change constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

d) Fonds de garanties BRH

La BRH s'est porté garant d'un programme de l'état "Chanje lavi, Chanje metye" à hauteur de G 20.3 millions.

10) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale				
Prêts et avances au personnel **(a)**	**G**	**4,540,401**	4,350,514	189,887
Entreprises publiques **(b)**	-		-	-
Intérêts à recevoir		**13,674**	11,731	1,943
Provisions pour créances douteuses **(c)**		**(392,360)**	(374,227)	(18,133)
Total	**G**	**4,161,715**	3,988,018	173,697

Les prêts et les avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Prêts hypothécaires	**G**	**1,832,695**	1,814,111	18,584
Avances au personnel		**1,631,853**	1,603,451	28,402
Avances spéciales		**1,025,776**	877,387	148,389
Assurances hypothécaires & véhicules		**39,796**	43,100	(3,304)
Effets escomptés au personnel		**10,281**	12,465	(2,184)
Total	**G**	**4,540,401**	4,350,514	189,887

a) Au 30 septembre 2019, les prêts aux employés portent des intérêts de 4% l'an et les avances portent des intérêts de 4% et de 5% selon que les périodes de remboursement s'échelonnent sur 60 ou 72 mois.

b) En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a honoré des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER. En 2018, la BRH a décidé de provisionner la totalité de cette créance.

c) Cette provision se rapporte aux prêts inactifs, lesquels sont provisionnés à 100% au 30 septembre 2019 et 2018. La provision a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2019	2018
Solde début	**G**	**374,227**	341,863
Dotation de provision pour perte de valeur sur prêts		**18,133**	32,364
Total	**G**	**392,360**	374,227

11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires **(a)**	**G**	**13,040,282**	9,847,552	3,192,730
Prêts et avances de la Banque Centrale aux Institutions financières non monétaires non bancaires **(b)**		**2,273,942**	1,652,047	584,698
Réescomptes aux institutions financières monétaires bancaires		-	43,339	(43,339)
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux Institutions monétaires et non monétaires		**35,423**	28,373	7,050
Total	**G**	**15,349,647**	11,571,311	3,741,139

a) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement de programmes et de projets de développement. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 15 ans et portent des taux d'intérêts de 1.5% ou 3% l'an selon les modalités de chaque prêt.

b) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement du programme de Facilité de Crédit des Entreprises à l'Exportation. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 120 mois et portent des taux d'intérêts de 0.5% l'an selon les modalités de chaque prêt.

11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES (SUITE)

Les termes d'échéance des remboursements des prêts et avances à ces institutions se présentent comme suit :

		Total	1 an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Institutions financières monétaires bancaires	G	**13,040,282**	**-**	**-**	13,040,282
Institutions financières non monétaires non bancaires		**2,273,942**	37,197	761,574	1,475,171
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions monétaires et non monétaires		**35,423**	-	383	35,040
Réescomptes aux institutions Financières		**-**	**-**	**-**	**-**
	G	**15,349,647**	**37,197**	**761,957**	**14,550,493**

12) IMMOBILISATIONS

Les différentes immobilisations détenues par la banque ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

		2019	2018	Variation
Valeurs brutes – immobilisations corporelles **(a)**	G	**8,803,442**	8,142,989	660,453
Valeurs brutes – immobilisations incorporelles **(b)**		**13,780**	5,918	7,862
Sous-total		**8,817,222**	8,148,907	668,315
Amortissements – immobilisations corporelles		**(3,141,424)**	(2,781,596)	(359,828)
Amortissements – immobilisations incorporelles **(b)**		**(5,138)**	(4,559)	(579)
Sous-total		**(3,146,562)**	(2,786,155)	(360,407)
Valeurs brutes – immobilisations financières **(c)**		**317,482**	238,077	79,405
Total	G	**5,988,142**	5,600,829	(387,313)

12) IMMOBILISATIONS (SUITE)

(a) Les immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme indiqué ci-dessous au 30 septembre 2019 :

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/18	Acquisitions	Transferts	Solde au 30/09/19
Terrains	**G**	966,345	-	-	**966,345**
Bâtisses		2,033,454	-	-	**2,033,454**
Matériel et mobilier de bureau		81,720	12,116	(13,048)	**80,788**
Matériel informatique		80,492	66,842	(13,119)	**134,215**
Matériel roulant		148,759	17,729	(57,363)	**109,125**
Équipements		679,762	107,131	(68,863)	**718,030**
Installations		63,108	23,697	(4,790)	**82,015**
Aménagements		30,585	13,274	(7,844)	**36,015**
Logiciels informatiques		5,918	24,440	(16,578)	**13,780**
Immobilisations en cours		2,685,186	403,086	-	**3,088,272**
Biens complètement amortis		1,373,578	-	181,605	**1,555,183**
	G	8,148,907	668,315	-	**8,817,222**

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/18	Amortissement	Transferts	Solde au 30/09/19
Bâtisses	**G**	849,310	101,673	-	**950,983**
Matériel et mobilier de bureau		43,060	15,786	(13,048)	**45,798**
Matériel informatique		37,800	24,371	(13,119)	**49,052**
Matériel roulant		85,523	33,329	(57,363)	**61,489**
Équipements		352,046	144,021	(68,863)	**427,204**
Installations		24,775	16,599	(4,790)	**36,584**
Aménagements		15,504	7,471	(7,844)	**15,131**
Logiciels informatiques		4,559	17,157	(16,578)	**5,138**
Biens complètement amortis		1,373,578	-	181,605	**1,555,183**
	G	2,786,155	360,407	-	**3,146,562**
Immobilisations, corporelles net	**G**	5,363,108			**5,662,018**

12) IMMOBILISATIONS (SUITE)

(b) Les immobilisations incorporelles sont ainsi réparties :

Coût		Solde au 30/9/18	Acquisition	Redressement régularisation	Solde 30/9/19
Logiciel informatique	**G**	5,918	24,440	(16,578)	**13,780**

(c) Les immobilisations financières représentent des titres de Bladex *(Banque Latino-Américaine De commerce Extérieur),* titres de participation côtés aux États-Unis. Ces titres sont valorisés à la clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

13) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se détaillent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
À recevoir sur contrat d'échange à terme de devises **(a)**	**G**	**4,653,543**	5,330,120	(676,577)
Stock de pièces et billets **(b&c)**		**1,133,256**	679,966	453,290
Stock de billets neufs en transit **(b&c)**		**525,305**	-	525,305
Avances aux fournisseurs		**516,981**	407,483	109,498
Frais payés d'avance		**399,762**	290,518	109,244
Comptes à recevoir		**194,967**	279,035	(84,068)
Stock de fournitures de bureau		**90,089**	96,895	(6,806)
Remises en transit sur le pays		**1,541**	425,549	(424,008)
Dépôts de cautionnement		**470**	470	-
Autres		**83,927**	449,297	(365,370)
Total	**G**	**7,599,841**	7,959,333	(359,492)

(a) Au 30 septembre, la BRH est liée par divers contrats d'échange de devises avec des institutions financières locales. En vertu de ces contrats initiés dans le cadre des mesures de politique monétaire ou à la demande de ces institutions, la BRH reçoit des dollars ou des gourdes de ces institutions en contrepartie de la monnaie d'échange à un taux contractuel. Ces contrats sont conclus pour une durée de 120 jours à cinq ans à des taux d'intérêts variant de 0% à 3.50%.

13) AUTRES ACTIFS (SUITE)

Les contrats effectifs au 30 septembre 2019 se résument comme suit :

	2019		2018	
	À recevoir	À payer (notes 15 a, a2 et b)	À recevoir	À payer (notes 15 a1 et b)
En gourdes	**2,976,362**	**1,246,434**	1,838,784	3,429,495
En dollars	**1,677,181**	**3,429,370**	3,491,336	1,924,379
	4,653,543	**4,675,804**	5,330,120	5,353,874

Dans le cadre de contrats conclus avec la BNC, la BRH assume le risque de change associé à ces contrats.

La variation de change assumée contractuellement a résulté en une perte de change de G 192,582 enregistrée aux résultats de l'exercice **(note 23)**.

b) Stock de pièces et billets

Ce poste est constitué des billets et monnaies non encore mis en circulation à la clôture de l'exercice. Ces stocks sont valorisés au prix de revient.

Lors de la mise en circulation, les billets concernés sont valorisés selon la méthode FIFO et comptabilisés en charges pour leur prix de revient tandis que les pièces concernées sont amorties sur la base de leur prix de revient sur une durée de 20 ans. À la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non mis en circulation sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés à leur prix de revient selon la méthode FIFO.

Les stocks de signes monétaires émis mais non encore mis en circulation sont valorisés en stocks à la clôture sur la base de leur prix de revient.

c) Le stock de signes monétaires se décompose comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Stock de billets neufs	**G**	**549,975**	357,623	192,352
Stocks de billets neufs en transit		**525,305**	-	525,305
Stocks de pièces neuves		**583,281**	322,343	260,938
Total	**G**	**1,658,561**	679,966	978,595

Le poste Billets neufs en transit correspond aux stocks de billets neuf en transit entre l'imprimeur étranger et la Banque Centrale. Ces stocks sont calculés au prix de revient.

14) BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Cette rubrique s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	Émissions	Destructions	2018	Variation
Billets et pièces émis	**G**	**71,187,328**	23,844,600	(7,673,856)	55,016,585	16,170,743
Encaisse		**(4,656,877)**	-	**-**	(2,680,656)	(1,976,221)
Total	**G**	**66,530,451**	**23,844,600**	**(7,673,856)**	**52,335,929**	14,194,522

Au 30 septembre, les billets et pièces de monnaie émis représentent les billets et pièces de monnaie juridiquement émis, déduction faite de l'encaisse.

Au cours de l'exercice 2019, G 23.8 milliards ont été juridiquement émis par la BRH.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques, les obligations et bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Engagements en devises **(a)**	**G**	**92,852,690**	70,456,558	22,396,132
Engagements en monnaie locale **(b)**		**53,094,610**	48,937,760	4,156,850
Engagements envers le Gouvernement Central **(c)**		**31,593,816**	23,647,357	7,946,459
Bons BRH **(d)**		**3,562,000**	13,856,000	(10,294,000)
Obligations BRH **(e)**		**3,816,872**	2,487,331	1,329,541
Total	**G**	**184,919,988**	159,385,006	25,534,982

Les comptes d'engagement comprennent des comptes de dépôts à vue ouverts ou d'autres obligations envers les déposants et créditeurs à la BRH, ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

a) Engagements en devises

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Engagements envers les institutions bancaires résidentes **(a1)**	G	**86,644,978**	66,110,670	20,534,308
Engagements envers les institutions non bancaires résidentes – Échange de devises		**2,076,285**	769,751	1,306,534
Engagements envers les autres institutions non résidentes **(a2)**		**3,107,089**	1,983,604	1,123,485
Engagements envers les entreprises publiques		**519,038**	1,385,319	(866,281)
Chèques certifiés et comptes spéciaux dollars		**501,662**	204,312	297,350
Institutions financières monétaires bancaire Euro		**3,567**	2,848	719
Comptes FMI no 2 - Engagement en DTS FMI		**71**	54	17
Total	G	**92,852,690**	70,456,558	22,396,132

(a1) Ce poste comprend :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Dépôts à vue	G	**85,291,893**	64,956,043	20,335,850
Compte à payer – échange de devises		**1,353,085**	1,154,627	198,458
	G	**86,644,978**	66,110,670	20,534,308

(a2) Ce poste comprend des engagements de garantie octroyés à des fournisseurs en dollars US pour compte de l'État Haïtien. Les comptes du dépôt de l'État sont débités à la mise en place de ces garanties et les engagements envers les fournisseurs sont enregistrés.

b) Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Dépôt des institutions financières **(b1)**	G	**51,696,392**	47,810,109	3,886,283
Dépôts entreprises publiques		**845,124**	580,108	265,016
Autres dépôts		**553,094**	547,543	5,551
Total	G	**53,094,610**	48,937,760	4,156,850

(b1) Ce poste comprend des engagements envers les institutions bancaires résidentes pour un montant de G 1,246,434 et G 3,429,496 respectivement en 2019 et 2018.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

Le solde se décompose comme suit :

En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Dépôts à vue	G	**50,449,958**	44,380,614	6,069,344
Compte à payer – Échange de devise		**1,246,434**	3,429,495	(2,183,061)
	G	**51,696,392**	47,810,109	3,886,283

c) Engagements envers le Gouvernement

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, et de comptes spéciaux qui s'analysent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Dépôts Gouvernement Central-dollars	G	**18,727,036**	14,983,461	3,743,575
Dépôts Gouvernement Central- gourdes		**5,585,862**	4,751,105	834,757
Dépôts Gouvernement Central-euro		**117,317**	3,447	113,870
Dépôts collectivités locales		**453,054**	478,838	(25,784)
		24,883,269	20,216,851	4,666,418
Comptes spéciaux		**6,710,547**	3,430,506	3,280,041
Total	G	**31,593,816**	23,647,357	7,946,459

- *Comptes spéciaux*

Le solde se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Comptes spéciaux trésor pensions civiles	G	**6,581,721**	3,290,411	3,291,310
Trésor publique fonds en FIDEICOMMS		**121,847**	139,474	(17,627)
Fonds spécial dette externe		**6,979**	-	6,979
Autres mairies du Nord		-	620	(620)
Total	G	**6,710,547**	3,430,505	3,280,042

- *Compte spécial Trésor Pension Civile*

  Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'État.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

- *Trésor Public, fonds en fidéicommis*

  Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicommis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH.

- *Trésor Compte spécial – Obligations sur investissements publics*

  Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de construction.

d) Bons BRH

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

Le solde a évolué comme suit, par échéance :

(En milliers de gourdes)		**2019**	**2018**
Échéance			
7 jours	**G**	**300,000**	1,501,000
28 jours		-	561,000
91 jours		**3,262,000**	11,794,000
Total	**G**	**3,562,000**	13,856,000

e) Obligations BRH

Les obligations BRH sont des titres servants à faciliter la transmission directe des taux d'intérêts, à contenir la volatilité du taux de change et à absorber davantage de liquidités du système bancaire.

Le montant de l'émission d'obligations BRH est fonction des objectifs fixés lors des réunions hebdomadaires du comité d'adjudication des bons BRH. Cet instrument de dette est émis par la BRH en utilisant les services des banques commerciales et de certaines caisses populaires comme intermédiaires, en échange de frais de commission.

Le taux d'intérêt est constitué de deux composantes : l'une fixe et l'autre variable représentant le coefficient d'indexation de la période. Ce dernier est la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain (TMA) entre la date d'émission des titres et leur date d'échéance. Ces intérêts sont payables à maturité.

15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)

e) Obligations BRH (suite)

L'évolution du portefeuille d'obligations est comme suit :

Obligations Secteur Privé (En milliers de gourdes)			
Échéance	**30/9/19**	**30/9/18**	**Variation**
91 jours	3,560,267	2,365,081	1,195,187
182 jours	97,155	90,198	6,957
364 jours	159,450	32,053	127,397
Total	**3,816,872**	**2,487,331**	**1,329,541**

Les taux nominaux sur le portefeuille au 30 septembre 2019 sont comme suit :

Obligations à 91 jours	7%
Obligations à 182 jours	7.25%
Obligations à 364 jours	7.5%

16) ENGAGEMENT ENVERS LE FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/9/2019		30/9/2018		Variation
(En milliers de gourdes)	**En DTS**	**En milliers de Gourdes**	**En DTS**	**En milliers de Gourdes**	**En milliers de Gourdes**
DTS alloués **(a)**	**78,507,957**	**9,987,667**	78,507,957	7,665,222	2,322,445
Facilité élargie de crédit **(b)**	**20,802,600**	**2,646,476**	28,337,400	2,766,756	(120,280)
Engagements extérieurs prêts FMI **(c)**	**37,732,500**	**4,800,274**	37,732,500	3,684,059	1,116,215
Total	**137,043,057**	**17,434,417**	144,577,857	14,116,037	3,318,380

a) DTS alloués

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

b) Facilité Élargie de Crédit

Ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) accordée à l'État Haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'État, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est renversée à l'État.

c) Engagements extérieur FMI

Il n'y a pas eu de nouvelles allocations en 2019. La variation constatée est liée à la variance du taux de conversion des DTS.

17) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ETAT HAÏTIEN SUR PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'État Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre :

- Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Contributions et engagement de L'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers **(note 8)**	**G**	**6,466,343**	4,775,493	1,690,850
Dépôts des organismes internationaux		**1,486,856**	1,195,349	291,507
Total	**G**	**7,953,199**	5,970,842	1,982,357

18) UTILISATION DE DROITS DE TIRAGES GARANTIS PAR LES PLACEMENTS

Sur la base de l'accord cadre régissant la gestion d'un portefeuille de placement, la BRH a effectué des tirages dont le solde est de soixante-dix million deux cent vingt-quatre mille cent quarante-neuf dollars US (US$ 70,224,149) équivalent à G 6,312,369 au 30 septembre 2019. Ces tirages portent intérêts au taux de 2.3% pour un total de G 230,273 millions en 2019 et sont garantis par les placements **(note 7)** par tacite reconduction.

19) AUTRES PASSIFS

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2019 se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Dette PDVSA	G	**24,214,939**	12,024,449	12,190,490
Dette actuarielle **(b)**		**8,007,423**	6,360,290	1,647,133
Allègement dette FMI après catastrophe **(a)**		**4,776,402**	5,208,401	(431,999)
Divers créditeurs		**1,505,238**	7,626,792	(6,121,554)
Fonds non sujets à emploi **(d)**		**1,182,430**	904,659	277,771
Comptes à payer		**382,817**	300,030	82,787
Provisions obligations fin de service et provisions spéciales **(c)**		**347,753**	737,576	(389,823)
Compte transitoire externe		**332,324**	332,301	23
Chèques de direction		**237,913**	101,311	136,602
Autres provisions		**231,477**	221,709	1,123
Dividendes à verser		**74,150**	31,567	42,583
Dépôts et consignations		**595**	595	-
Total	G	**41,293,461**	33,849,680	7,443,781

(a) Allègement dette FMI après catastrophe

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'État Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé «Allègement de dette du FMI après catastrophe» a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide *(fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement)*.

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

(b) Dette actuarielle/Fonds de pension

La dette actuarielle correspond au montant engagé par la Banque dans le cadre du Plan de retraite du personnel *(le Plan)*. Ce plan est un régime à prestations définies, créé par résolution du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2010 et entré en vigueur le 1er avril 2011. Le plan a connu un amendement le 24 septembre 2015.

Toutes les contributions versées au Fonds de pension sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de pension à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 30 septembre 2019, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe.

		2019	2018
Obligations constituées au début de l'exercice	**G**	**12,542,985**	**11,171,681**
Coût des services rendus total au cours de l'exercice		**358,710**	323,162
Cotisations des employés		**(159,732)**	(155,986)
Ajustements des hypothèses actuarielles			
(comptabilisés en capitaux propres)		*1,595,923*	-
Cout financier brut		1,756,018	1,228,885
Montant de l'actif du régime au début de la période		*6,182,120*	*5,393,639*
Montant de l'actif du régime à la fin de la période		*7,622,190*	*6,182,120*
Produit des actifs du régime		*1,284,629*	*583,440*
Écart de rendement des actifs			
(comptabilisé en capitaux propres)		*(591,310)*	21,284
Coût financier net		**677,999**	614,877
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice		**15,629,912**	**12,542,985**
Valeur de marché des actifs du Fonds de pension à la fin de l'exercice (-)		(7,622,190)	(6,182,120)
Engagement du sponsor au 01/10/N		**8,007,722**	**6,360,864**
Charges de l'exercice pour le sponsor exercice N	**G**	**876,977**	782,053

Aux 30 septembre 2019 et 2018, la Banque avait une dette envers le Plan de retraite du personnel pour un montant de G 8,007,722 et G 6,360,864 mille correspondant aux obligations au titre des prestations définies déduction faite de la valeur de marché des actifs du Fonds de pension.

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

L'évolution des actifs du Fonds de pension a été la suivante au cours des deux derniers exercices:

		2019	2018
Juste valeur des actifs du plan			
Valeur de marché des actifs du plan à l'ouverture de l'exercice	**G**	**6,182,120**	5,394,177
Rendement effectif des actifs		**1,284,629**	583,439
Cotisations de l'employeur		**234,732**	220,514
Cotisations des participants au plan durant l'exercice		**159,732**	155,985
Prestations payées		**(239,024)**	(171,458)
Valeur de marché des actifs du plan à la fin de l'exercice	**G**	**7,622,190**	6,182,120

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 30 septembre 2019 et 2018 sont les suivantes:

Plan de retraite du personnel

(En pourcentage)	2019	2018
Taux d'actualisation	**14%**	11%
Rendement escompté des actifs du fonds	**13%**	11%
Taux d'augmentation des pensions	**10%**	9%

Le tableau qui suit présente répartition de l'allocation des actifs du Fonds de pension du personnel au 30 septembre 2019 et 2018 :

		2019	2018
Placements obligataires en USD	**G**	**2,516,783**	1,846,052
Placements obligataires en gourdes		**4,593,156**	4,219,305
Disponibilités		**512,825**	116,889
Dettes		**(575)**	575
Total	**G**	**7,622,190**	6,182,820

19) AUTRES PASSIFS (SUITE)

(c) Provisions obligations fin de service et provisions spéciales

Les provisions pour obligations fin de service sont octroyées au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 10% des salaires.

(d) Fonds non sujets à emploi

(En milliers de gourdes)		2019	2018
Fonds délaissés	G	**919,142**	753,587
Chèques en devises BRH en circulation plus d'un an		**88,360**	66,260
Chèques certifiés BRH - non réclamés		**64,411**	64,411
Chèques de direction autres banques –valeurs non réclamés		**61,696**	-
Chèques de direction BRH - non réclamés		**31,496**	18,967
Valeur non réclamées – Euros		**15,068**	-
Valeur à réclamer banques étrangères US		**1,862**	1,048
Valeurs saisies		**385**	378
Valeur à réclamer banques étrangère Euros		**10**	8
Total	G	**1,182,430**	904,659

Ce poste enregistre essentiellement:

- des chèques *(chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises)* non réclamés par leurs bénéficiaires pour G 141 millions.

- les fonds délaissés et qui sont relatifs aux comptes non mouvementés dans les banques commerciales.

Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires des comptes.

20) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DE CHANGE

Voir tableau de variation des capitaux propres.

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G 32,235 millions au 30 septembre 2019, et G 19,821 millions au 30 septembre 2018, soit une augmentation de G 12,413 millions sur l'exercice résultant de la forte appréciation des devises étrangères en référence à la gourde sur la période.

21) RÉSERVES GÉNERALES

Voir tableau de variation des capitaux propres.

a) Plus-value latente sur portefeuille de placement

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

b) Réserve de réévaluation de change

Les comptes d'actif et de passif libellés en dollars font l'objet de réévaluation mensuelle. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

22) CAPITAL ET RÉSERVES

Voir tableau de variation des capitaux propres.

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2019**	**2018**
Allocations spéciales de retraite	**G**	**617,924**	531,852
Réserves spéciales **(a)**		**412,825**	412,825
Réserve légale **(b)**		**112,662**	87,080
Capital **(c)**		**50,000**	50,000
Réserve pour réévaluation d'immeubles **(d)**		**719,004**	719,004
Total	**G**	**1,912,415**	1,800,761

a) Réserves spéciales

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65% des profits nets.

b) Réserve légale

La réserve légale est dotée à hauteur de 10% des profits nets.

c) Capital social

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G 50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

d) Réserves pour réévaluation d'immeubles

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets des réévaluations :

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010.

23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS

Le résultat net d'intérêt se décompose comme suit:

(En milliers de gourdes)		2019	2018	Variation
Revenus d'intérêts :				
Produits sur portefeuille en titres	G	**6,159,812**	4,594,251	1,565,561
Revenus sur avoirs en devises étrangères		**190,747**	159,643	31,100
Total revenus d'intérêts		**6,350,559**	**4,753,894**	**1,596,661**
Produits sur opérations de crédit :				
ıntérêts sur prêts au gouvernement		**1,449,860**	1,099,847	350,013
ıntérêts sur créances aux institutions financières monétaires		**301,856**	263,531	38,325
ıntérêts sur obligations post Sandy		**214,163**	161,045	53,118
ıntérêts acquis/perçus sur prêts au personnel		**75,336**	72,687	2,649
ıntérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires		**67,023**	65,652	1,371
ıntérêts sur opérations SWAP/Banques locales		**42,370**	10,986	31,384
Intérêts sur prêts aux institutions financières monétaires		**16,191**	5,691	10,500
ıntérêts sur prise en pension bons BRH		**8,776**	10,620	(1,844)
ıntérêts acquis/perçus sur effets escomptés		**2,924**	715	2,209
ıntérêts sur avances au gouvernement		**893**	1,995	(1,098)
ıntérêts sur avances aux entreprises publiques		**2**	27	(25)
Frais additions perçues sur virement		**-**	26	(26)
Intérêts sur prêts aux collectivités		**-**	3	(3)
Total produits d'intérêts	G	**8,529,950**	6,446,719	2,083,234
Charges d'intérêts :				
Bons BRH		**983,164**	1,664,491	(681,327)
Obligations BRH		**1,296,823**	289,574	1,007,249
Emprunts étrangers		**230,272**	14,403	215,869
Autres dépenses d'intérêts		**243,773**	55,115	188,658
Total charges d'intérêts		**2,754,032**	2,023,583	730,449
Marge nette d'intérêts	G	**5,775,921**	4,423,136	1,352,785

Produits sur portefeuilles en titres

Les produits sur portefeuilles de titres sont constitués des intérêts sur les placements en devises à l'étranger.

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit sont essentiellement constitués par le montant annuel de G 1,450 millions versé par le Trésor Public à la BRH en 2019, au titre d'intérêts sur sa dette interne.

23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS (SUITE)

a) Charges d'intérêts

- Intérêts débiteurs payés sur bons BRH
- Intérêts débiteurs payés sur obligations BRH
- Les autres dépenses d'intérêts comprennent G 192,5 millions de pertes de change assumées par la BRH conformément à des contrats d'échange à terme de devises.

Ce compte inclus les charges d'intérêts de la BRH sur les bons et obligations qu'elle émet.

24) RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit:

(En milliers de gourdes)	Note		2019	2018	Variation
Salaires et autres compensations **(a)**		**G**	**2,771,253**	2,382,932	388,321
Contributions – Fonds de retraite **(b)**	**19**		**876,977**	803,337	73,640
Bénéfices sociaux			**664,847**	419,183	245,664
Formation			**169,424**	118,603	50,821
Contributions prestations fin de service			**68,869**	64,370	4,499
Autres			**70,893**	16,112	54,781
Total		**G**	**4,622,263**	3,804,537	817,726

a) Les salaires et autres compensations comprennent les salaires réguliers, les heures supplémentaires et autres gratifications.

b) Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension à laquelle s'ajoute la charge résultant de l'évaluation actuarielle annuelle des engagements de la Banque à titre de sponsor du Plan de retraite du personnel.

25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'État Haïtien, ainsi que le personnel de direction.

La BRH est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé:

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-Président du Conseil
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit:

(En milliers de gourdes)		**2019**	**2018**
Prêts hypothécaires	**G**	**25,634**	34,124
Avances		**17,467**	16,958
Total	**G**	**43,101**	51,082

26) PROCÉDURE JUDICIAIRE

Au 30 septembre 2019, la BRH suit un certain nombre de dossiers en instruction de litige par ou contre des tiers. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques de la Banque, les positions retenues sont fondées. Aucun impact significatif dans les comptes de la Banque du fait d'un règlement des obligations éventuelles n'est à attendre.

27) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de garantie donnés par la BRH à des fournisseurs en faveur de l'État Haïtien sont reflétés au passif étant donné que ces fonds ont été prélevés sur les comptes de l'État en couverture de ces garanties. Ces engagements ainsi couverts totalisent G 31 milliards et G 1.9 milliards respectivement au 30 septembre 2019 et 2018 et sont reflétés dans les engagements en devises **(note 15)**.

28) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le protocole avec le Ministère l'Economie et des Finances pour la consolidation des encours de dettes au 30 septembre 2019 a été signé en date du 11 mars 2020.

L'épidémie de Covid 19 qui sévit dans le Monde et plus particulièrement aux États-Unis et en Haïti depuis la mi-mars pourrait avoir des impacts opérationnels pour la Banque Centrale ou sur l'évolution de la juste valeur de son portefeuille de placements.